



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le vingt juillet à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 13 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 13 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Nombre de procurations : 0

Nombre de voix : 25

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, Mme Julie Jouve, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, M. Yves Rimey, Mme Marie-Claire Balsan, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

Mme Béatrice Leccia

Mme Jennifer Euzet

Mme Clémentine Bouvier

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire Balsan

DEL2020_052

Retrait de la délibération DEL2020_031 portant désignation des délégués au syndicat intercommunal de défense et de protection de la forêt

Monsieur le maire rappelle la délibération du 15 juin dernier portant désignation des délégués au syndicat intercommunal de défense et de protection de la forêt.

Il informe l'assemblée d'un courrier reçu de la Préfecture nous informant que la désignation des délégués au syndicat intercommunal de défense et de protection de la forêt était de la compétence de la communauté de communes.

Renseignements pris auprès de la communauté de communes, l'élection des délégués aura lieu le 23 juillet prochain lors du vote du budget.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- De retirer la délibération N° DEL2020_031 du 15 juin 2020 portant désignation des délégués au syndicat intercommunal de défense et de protection de la forêt.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	25
Procurations	00
Nombre de voix	25
Pour	25
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE



Pour le Maire empêché